



FICHE EVALUATION
Registre national des espèces sauvages (REGNES)

Caretta caretta (Linnaeus, 1758)

Nom commun : Caouanne-caret

Famille : *Cheloniidae*

Genre: *Caretta*

Espèce : *Caretta caretta* (Linnaeus, 1758)

Distribution géographique : Cette espèce a une large répartition, de la Méditerranée jusqu'aux Océans. En Tunisie, elle est présente dans les îles de Kûriat et Hiboun.

Ecologie et habitat : C'est la plus grande tortue marine dont le cycle biologique comporte une phase terrestre limité à la phase d'incubation. De poids moyen 150 kg. Espèce carnivore, se nourrit de méduses, de crustacés, de coquillages....

Menace : Cette espèce est quasi menacée par toute sorte de pollution des mers et des sites de ponte ou encore, l'aménagement de ces sites en zones touristiques, la commercialisation de la carapace utilisée par les habitants comme berceau ou celle des œufs et de la viande de ce reptile.

Mesures de conservation appliquée actuellement : Espèce inscrite dans différente convention de protection de la faune sauvage :

Convention de Bern : annexe II

Convention de Bonn : annexe II

Convention de Washigton : annexe I

En Tunisie, la protection de la Tortue Caouanne fait partie de la sauvegarde de l'herpétofaune en Tunisie. Les textes de loi : 88-20 du 13 Avril 1988. Le code forestier tunisien de 1993. L'arrêté du Ministère de l'Agriculture du 24 Aout 1994, ainsi que la convention de Washington dont la Tunisie est signataire.

Première évaluation : EN

Deuxième évaluation : EN

Justification : L'effectif réduit de ce reptile ainsi que son aire de ponte limitée à une seule région du littoral tunisien, avec en plus des captures accidentelles par chalutage (environ 5000 individus par an), justifient toutes les mesures prises par l'état tunisien pour protéger cette espèce.





FICHE EVALUATION
Registre national des espèces sauvages (REGNES)

Chalcides mertensi (Klausewitz, 1954)

Nom commun : Scinque

Famille : *Scincidae*

Genre: *Chalcides*

Espèce: *Chalcides mertensi* (Klausewitz, 1954)

Distribution géographique : Espèce se rencontre en Tunisie et en Algérie. Dans notre pays, son aire de répartition est limitée à l'extrême Nord (région de Kroumirie et Mogods).

Ecologie et habitat : Espèce se rencontre dans les forêts et les maquis à végétation dense, elle se rencontre rarement dans les zones cultivées.

Menaces : Espèce menacée par la fragmentation de son milieu naturel par les activités agricoles et la construction des habitations.

Mesures de conservation appliquée actuellement : La protection de cette espèce fait partie de la sauvegarde de l'herpétofaune en Tunisie. Les textes de loi : 88-20 du 13 Avril 1988. Le code forestier tunisien de 1993. L'arrêté du Ministère de l'Agriculture du 24 Aout 1994, ainsi que la convention de Washington dont la Tunisie est signataire.

Première évaluation : LC

Deuxième évaluation : EN

Justification : Dans la liste IUCN, cette espèce est synonyme de *Chalcides Chalcides* qui a une aire de répartition beaucoup plus large s'étendant le long du littoral Nord jusqu'au Sahel. L'effectif de la population de *Chalcides mertensi* est faible et elle est surtout menacée par la déforestation.





FICHE EVALUATION
Registre national des espèces sauvages (REGNES)

Chamaeleo chamaeleon (Linnaeus, 1758)

Nom commun : caméléon commun

Famille : *Chamaeléntidae*

Genre: *Chamaeleo*

Espèce: *Chamaeleo chamaeleon* (Linnaeus, 1758)

Distribution géographique : Espèce répartie au Sud de l'Europe, depuis la péninsule ibérique jusqu'à la Turquie et en Afrique du Nord. En Tunisie, elle couvre tout le territoire à l'exception de l'extrême Sud du pays.

Ecologie et habitat : C'est un reptile diurne et arboricole s'adaptant à des milieux à climat varié. De taille moyenne avec un corps couvert d'une écaillure granuleuse homogène lui donnant un rôle de camouflage contre les prédateurs et une fonction de thermorégulation. C'est un animal carnivore insectivore (insectes, lézards, oiseau...) qui chasse grâce à sa langue protractile.

Menace : Malgré sa présence dans divers milieux, cette espèce reste rare. Elle est surtout menacée à cause de son emploi comme remède traditionnel et de sa vente aux touristes.

Mesures de conservation appliquée actuellement : La protection du caméléon fait partie de la sauvegarde de l'herpétofaune en Tunisie. Les textes de loi : 88-20 du 13 Avril 1988. Le code forestier tunisien de 1993. L'arrêté du Ministère de l'Agriculture du 24 Aout 1994, ainsi que la convention de Washington dont la Tunisie est signataire.

Première évaluation : aucune indication dans la liste IUCN : **NE**

Deuxième évaluation : **VU**

Justification : Même si cet animal est répandu dans tout le pays, les menaces qui pèsent sur lui sont à prendre au sérieux. En effet, les écosystèmes forestiers sont perturbés par le déboisement et par l'extension des agro systèmes. De même, les écosystèmes des zones arides et semi arides qui sont déjà des biotopes fragiles, sont menacés par la désertification qui peut réduire l'aire de répartition de certaines espèces en particulier le caméléon.



FICHE EVALUATION
Registre national des espèces sauvages (REGNES)

Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)

Nom commun : Tortue d'eau douce

Famille : *Emydidae*

Genre: *Emys*

Espèce: *Emys orbicularis* (Linnaeus, 1758)

Distribution géographique : Cette espèce de Tortue, se rencontre en Europe, en Asie, en Afrique du Nord et de l'Ouest. En Tunisie, on la rencontre dans les régions humides et subhumides du Nord et au Cap Bon.

Ecologie et habitat : Espèce dulçaquicole, diurne, se rencontre dans divers milieux : eau douce, eau saumâtre, eau courante ou stagnante, pérenne ou temporaire. Elle se nourrit d'insectes, d'alevins, de têtards mais également des animaux morts et des crottes.

Menaces : Espèce sensible à tout type de pollution en particulier, celle des eaux. Etant consommée par l'homme, cette espèce se prétend menacée là aussi, par les diverses activités humaines qui détruisent son biotope et par sa capture.

Mesures de conservation appliquée actuellement : Espèce inscrite dans l'annexe II de CITES. En Tunisie, c'est une espèce protégée par la loi mais son application rencontre des difficultés du fait qu'elle suit les cours d'eau et les points d'eau douce en dehors des aires protégées.

Première évaluation : NT

Deuxième évaluation : NT

Justification : Sa répartition est limitée aux points d'eau douce et quelques eaux saumâtres, la pollution due à l'activité urbaine ou agricole constitue une menace réelle de l'extinction de cette espèce.



FICHE EVALUATION
Registre national des espèces sauvages (REGNES)



Euleptes europaeus (Gené, 1839)

Nom commun : phylodactyle d'europe

Famille : *Gekkonidae*

Genre: *Euleptes*

Espèce: *Euleptes europaeus* (Gené, 1839)

Distribution géographique : Ce gecko se rencontre sur les côtes et îles du bassin méditerranéen. En Tunisie, cette espèce est présente dans l'Archipel de la Galite.

Ecologie et habitat : Son synonyme est *phylodactyllus europaeus*. Espèce nocturne, insectivore. Ce reptile est adapté à un climat de type méditerranéen avec des températures assez fortes en été et une hygrométrie modérée avec des hivers cléments. On le rencontre dans les rochers des îlots chien de la Galite.

Menace : Le nombre limité des prédateurs potentiels dans l'archipel de la Galite a entraîné la pullulation de la rat noire espèce qui constitue une menace réelle pour ce gecko.

Mesures de conservation appliquée actuellement :

Convention de Bern : annexe II

Directives européenne : annexe IV

En Tunisie, Il se rencontre dans les îlots chien de l'archipel de la Galite : îlots quasi inaccessibles.

Première évaluation : NT

Deuxième évaluation : NT

Justification : étant donné que cette espèce de reptile est localisée aux îlots chien de l'archipel Galite, la pullulation du rat noir (*Rattus rattus*) menace cette espèce. Pour cela, il fallait envisager la solution de dératisation.





FICHE EVALUATION
Registre national des espèces sauvages (REGNES)

***Psammodromus blanci* (Lataste, 1880)**

Nom commun : Psammodrôme

Famille : *Lacertidae*

Genre: *Psammodromus*

Espèce: *Psammodromus blanci* (Lataste, 1880)

Distribution géographique : Cette espèce se rencontre au Sud de l'Europe autour de la Méditerranée et en Afrique du Nord. En Tunisie, elle est répartie au Nord de la Dorsale.

Ecologie et habitat : Espèce endémique d'Afrique du Nord. En Tunisie cette espèce est très localisée dans certains sites, aussi bien en plaine qu'en altitude, avec une faible densité. Cette espèce est caractérisée également par un polymorphisme morphologique indépendant de la localisation géographique.

Menace : Bien que les menaces directes de cette espèce ne soient pas connues, elle est probablement sensible à la fragmentation des zones forestières à cause de l'expansion agricole.

Mesures de conservation appliquée actuellement : La protection du psammodrôme fait partie de la sauvegarde de l'herpétofaune en Tunisie. Les textes de loi : 88-20 du 13 Avril 1988. Le code forestier tunisien de 1993. L'arrêté du Ministère de l'Agriculture du 24 Aout 1994, ainsi que la convention de Washington dont la Tunisie est signataire.

Première évaluation : NT

Deuxième évaluation : NT

Justification : Cette espèce exige un biotope propre et de bonne qualité, loin de toute sorte de pollution. L'absence de ces conditions dans ses sites de répartition explique la rareté de cette espèce.



FICHE EVALUATION
Registre national des espèces sauvages (REGNES)

***Varanus griseus* (Daudin, 1803)**

Nom commun : Varan du désert



Famille : *Varanidae*

Genre: *Varanus*

Espèce: *Varanus griseus* (Daudin, 1803)

Distribution géographique : Cette espèce de varan se rencontre dans les régions arides de l'Afrique du Nord et de l'Ouest asiatique. En Tunisie, elle est répandue dans les régions désertiques et sahariennes de Sud.

Ecologie et habitat : Espèce adaptée aux milieux arides et sahariens. Le varan est le plus grand lézard du Sahara. Bien que le varan contribue au maintien de l'équilibre dans les écosystèmes désertiques, il agit comme étant un grand prédateur sur les populations proies empêchant ainsi la compétition interspécifique. Son régime alimentaire est très varié (criquets, lézards, vipères, oiseaux, rongeurs...). Son domaine vital sablonneux ou caillouteux, est très large de plusieurs km. Il installe souvent son terrier sous des rochers.

Menace : La plus grande menace de ce lézard est la dégradation de son habitat et son commerce empaillé. En effet, des anciennes croyances se servent de cet animal comme une anti-vipère et anti-animaux venimeux.

Mesures de conservation appliquée actuellement : La protection du varan fait partie de la sauvegarde de l'herpétofaune en Tunisie. Les textes de loi : 88-20 du 13 Avril 1988. Le code forestier tunisien de 1993. L'arrêté du Ministère de l'Agriculture du 24 Aout 1994, ainsi que la convention de Washington dont la Tunisie est signataire.

Première évaluation : aucune indication dans la liste IUCN : **NE**

Deuxième évaluation : CR

Justification : Vu l'effectif réduit de cette espèce de reptile et en dépit de la dégradation de son milieu naturel à la suite du développement du tourisme saharien et de la création des nouvelles oasis dans plusieurs régions du Sud tunisien, cette espèce est fortement menacée d'extinction.

